

Services Techniques
services.techniques@gond-pontouvre.fr
Tél : 05.45.68.87.67

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE GOND-PONTOUVRE

Arrêté de circulation

Circulation interdite Rue des Fontelles

Le Maire de la Commune de GOND-PONTOUVRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

Vu l'accident de la circulation du 10/03/2025 d'un véhicule ayant percuté le bâtiment situé au 80 route des Fours à Chaux,

Considérant après constat par les services techniques que le bâtiment, ayant subi des dégâts structurels, présente un risque d'effondrement sur la chaussée et le trottoir,

Considérant qu'il existe un danger immédiat pour les piétons et les véhicules,

Considérant qu'il relève de l'autorité municipale de prescrire les mesures pour prévenir les atteintes à la sécurité publique,

Considérant pour des raisons de sécurité qu'il convient de réglementer l'accès au site,

ARRETE

Article 1 - A partir du 10 mars 2025 :

- La Route des Fours à Chaux est interdite à la circulation entre la Route de Paris et le Boulevard du Grand Plantier, sauf riverains, véhicules de services, véhicules de secours et d'intervention.

Article 2 -La signalisation temporaire et des barrières de protection seront installées et maintenues en place par les services techniques de la commune de Gond-Pontouvre.

Article 3 -Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Gond-Pontouvre, ainsi que sur le site.

Article 4 -Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, de Poitiers (15 rue de Blossac – 86000 POITIERS), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 -Le Maire de Gond-Pontouvre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Gond-Pontouvre, le 10 mars 2025

Monseigneur le Maire,


Gérard DEZIER

